

L'Actu CAHAGNAISE

Lettre d'information municipale

N° 237

Juillet - Août - Septembre 2026

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Les actus municipales
- Les infos municipales
- Le mot des Assos

HORAIRES

Lundi : 9h – 12h
Mardi : 9h – 12h
et 16h – 19h
Jeudi : 9h – 12h
Vendredi : 9h – 12h

ADRESSE

6 route d'Aunay S/ Odon
14240 CAHAGNES

CONTACTS

Téléphone :
02.31.77.58.46

Email :
mairie@cahagnes.fr

Facebook :
Mairie de Cahagnes

Site internet :
www.cahagnes.fr

NUMÉROS D'urgences

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgences médicales : 15
SOS violences
conjugales : 39.19

Le Mot du Maire

Chères Cahagnaises, chers Cahagnais,

Alors que nous abordons l'automne, ce nouveau numéro de l'actu cahagnaise revient sur ces derniers mois qui ont marqué la vie de notre commune.

L'été qui vient de s'achever aura été marqué par des périodes de fortes chaleurs et une situation de sécheresse qui nous rappelle la fragilité de notre ressource en eau. Ces épisodes nous invitent à poursuivre nos efforts collectifs pour préserver notre environnement.

La rentrée scolaire a, quant à elle, été marquée par une décision que nous avons profondément regrettée : la fermeture d'une classe au sein de notre école maternelle. Malgré la mobilisation des parents d'élèves et les démarches engagées pour défendre le maintien de cette classe, la décision a malheureusement été confirmée. Je tiens à saluer ici l'investissement et la détermination des parents qui se sont mobilisés pour notre école et pour les conditions d'accueil de nos enfants. Cette fermeture constitue une déception pour les familles, pour l'équipe éducative et pour la municipalité. Nous resterons naturellement attentifs à l'évolution des effectifs et continuerons à défendre, chaque fois que cela sera nécessaire, la qualité de l'accueil et de l'enseignement proposés à nos enfants.

L'automne est une nouvelle période qui s'ouvre à nous. Elle sera, comme toujours, l'occasion de poursuivre les projets engagés avec la continuité des travaux de la cantine scolaire et le début de ceux pour l'aménagement du bourg, avec la volonté de rester au plus près des attentes de chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Guillaume DUJARDIN

Vos référents communaux :

Voirie : Mickaël HAUSSIN Tél : 06.81.64.06.23
Eau : Philippe LEMARDELÉ Tél : 06.73.29.86.53
Électricité : Sébastien KOSLOFF Tél : 06.62.54.02.25
Logements communaux : Eddy LEFORTIER Tél : 06.12.85.09.54
Groupe scolaire : Karine FRANÇOIS Tél : 06.58.66.82.87
Frelons asiatiques : Philippe LEMARDELÉ Tél : 06.73.29.86.53
Ou Mickaël HAUSSIN Tél : 06.89.95.59.77

RÉUNION DE CONSEIL DU 21 JUILLET 2026

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Étaient absents et représentés : Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Emmanuelle BEIGNON a donné pouvoir à M Emmanuel ANGOT, M Jean Marie MAHIEU a donné pouvoir à Mme Laure DENIS.

Était absent et excusé : M Eddy LEFORTIER.

RÉUNION DE CONSEIL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, Jean Marie MAHIEU, Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée :

Mme Sandra LEMARCHAND a donné pouvoir à Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU jusqu'à son arrivée à 20h.

RÉUNION DE CONSEIL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, conseillers municipaux ;

Était absente et excusée :

Mme Laure DENIS.

GROUPEMENT SCOLAIRE

Tarifs garderie

La garderie est actuellement gérée par l'ADMR de Carpiquet qui facture aux parents les tarifs votés en conseil municipal.

Elle commence à 7h30 et se termine à 18h45. 2 à 3 agents y travaillent selon les jours. La subvention versée à l'ADMR sert à compenser la différence entre ce qui est facturé aux parents et le coût réel de ce service. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2022.

En 2025, la fréquentation moyenne de la garderie était de 28,55 enfants / matin et 31 enfants / après-midi. Le prix payé par les parents selon les tarifs de garderie fixés par la commune était de 18 473 € pour un coût total de l'ADMR de 42 297 €.

La commune a donc versé une subvention à l'ADMR de 23 729 € afin de compenser cette différence.

L'augmentation des tarifs à compter du 01/09/2026 (toute heure entamée est due) est actée comme suit:

Tranche horaire	Nouveau tarif	Tarif des années précédentes
De 7h30 à 8h00	1,30 €	1 €
De 8h00 à 8h40	1,30 €	1 €
De 16h20 à 17h20 (goûter inclus)	2,50 €	2 €
De 17h20 à 18h00	1,30 €	1 €
De 18h00 à 18h45	1,30 €	1 €

Travaux cantine - financement

Pour la réalisation des travaux de rénovation de la cantine scolaire, il est nécessaire de contracter un emprunt inscrit au budget prévisionnel 2026.

Afin de financer cette opération, la demande de prêt sera réalisée auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 481 476 €.

La conseillère aux décideurs locaux a fait part de son analyse et conseillé un emprunt sur une durée de 30 ans à amortissement constant.

Le 1^{er} remboursement aura lieu en février 2027 (estimation 6 700€).

Coût des intérêts annuels : environ 5 000€.

Rentrée scolaire,

Les effectifs par classe :

Classes	TPS + PS + MS	PS + GS	CP	CE1	CE1 + CE2	CM1	CM2
Effectifs	24	24	23	21	21	21	23

LOGEMENT COMMUNAL

Logement situé 12 impasse des Rouges Gorges

Un préavis a été donné au 12 septembre 2026 par le locataire du logement communal situé au 12 impasse des Rouges Gorges dans le lotissement des Pommiers. Le logement, comme ceux de ce lotissement, a fait l'objet de travaux (isolation des combles, VMC neuves, nouveaux radiateurs moins énergivores) et est en bon état.

Reste la révision des toitures et le nettoyage des façades à programmer.

Le montant actuel du loyer est de 647,87€ et entre 642 et 650€ pour les autres logements communaux du lotissement. Le montant du loyer de ce logement a été actualisé afin de l'aligner sur le dernier attribué en date, à savoir 650€.

Montant de la caution : 1 mois de loyer.

Le logement a été repris dès sa libération.

FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est un dispositif départemental destiné à aider les personnes et familles en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

C'est un outil de solidarité qui vise à prévenir les difficultés liées au logement. Il aide les ménages les plus fragiles à conserver ou retrouver un logement, tout en soutenant les communes et les bailleurs dans la gestion des situations d'impayés.

Il est financé par le Département du Calvados, mais il reçoit également des contributions des communes, des bailleurs sociaux, CAF, MSA. En 2026, le Département prévoit une participation de 1 295 000 €, plus de 141 communes participent au financement du FSL pour un total de 69 845 €.

Jusque-là, la commune contribuait à hauteur de 80 € / an au FSL.

Quelques chiffres :

En 2025, le FSL dans le Calvados a permis :

- 879 aides pour l'accès ou le maintien dans le logement, représentant 633 138 € ;
- 1 502 000 € consacrés à l'accompagnement social, dont 798 800 € pour des dispositifs d'intermédiation locative.

Intérêt pour les communes :

Le Conseil Départemental rappelle qu'une commune qui contribue au FSL bénéficie d'un avantage : les dettes de loyers des logements communaux peuvent être prises en charge à 100 % par le FSL, dans la limite de 4 000 € par dossier. Prendre une assurance reviendrait plus cher.

Il a donc été décidé comme demandé par le Département d'accorder une subvention au titre du FSL pour l'année 2026 de 243,44 € (0,17 € x 1432 habitants, chiffre communiqué par l'INSEE en décembre 2025).

FRELONS À PATTES JAUNES

La commune a décidé de prendre en charge la destruction des nids secondaires, sans déterminer de période précise et à condition de faire appel à une entreprise agréée par la FREDON jusqu'à la fin de notre convention le 31 décembre 2026.

La destruction des nids primaires reste à la charge des habitants, il convient de poursuivre la campagne de prévention auprès de la population et de faire un bilan après fin novembre.

TRAVAUX

Aménagement du bourg - Choix des entreprises

Au vu du rapport d'analyse des offres et des motifs exposés dans celui-ci lors de la commission d'appel d'offres, les marchés publics ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Titulaire	Ville	Montant HT Tranche Ferme	Montant HT Tranche optionnelle 1	Montant HT Tranche optionnelle 2
01	Terrassements – Voirie – Réseau pluvial – Equipements Electriques - Signalisation	SARL JONES TP	Tournay sur Odon	322 968,95 €	247 937,00 €	629 056,90 €
02	Aménagement paysagers - Mobiliers	SARL CLEAN PAYSAGE	Bretteville sur Laize	31 447,00 €	59 339,35 €	60 314,29 €
TOTAL HT				354 415,95 €	307 276,35 €	689 371,19 €
TOTAL TTC				425 299,14 €	368 731,62 €	827 245,43 €

Aménagement du bourg - Choix du coordinateur de sécurité et de protection de la santé

Dans le cadre des travaux de requalification et valorisation de la traversée du bourg de Cahagnes, il est nécessaire de recruter un coordinateur Sécurité et de Protection de la Santé.

3 offres ont été reçues, l'entreprise QUALICONSLT avec un devis de 3 465€ a été retenue.

Réfection de voirie

Pré-Bocage Intercom programme les travaux de voirie tous les 2 ans en fonction du recensement effectué et des priorités. Cette année, Cahagnes va bénéficier de travaux sur 3 voies communales (Route des Pommiers, Impasse des Marronniers, lotissement de la Martinière).

Les travaux relatifs à l'écoulement des eaux pluviales restent à la charge de la commune.

Les crédits inscrits au budget 2026 sur l'opération Voirie communale – réseaux sont insuffisants au regard des devis reçus pour la réalisation des caniveaux et enrobés devant les entrées des habitations impactées. Un transfert de crédit depuis l'opération Camping Vallée de Craham, soit 8 790€ sur les 10000€ provisionnés, est effectué.

ÉLUS ET AGENT

Indemnités élus

Par délibération du conseil municipal en date du 05 mai 2026, les indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué ont été fixées dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales et de l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée pour une commune de 1 434 habitants.

Actuellement, les indemnités sont réparties comme suit :

Fonction	Taux (% de l'IB terminal)	Montant mensuel brut
Maire	45 %	1849,73 €
4 Adjoints	14 % pour chacun	575,47 € (chacun)
Conseiller délégué	6 %	246,63 €

L'indemnité du conseiller délégué a été calculée sur la base de la seule qualité de conseiller municipal donc 6% de l'indice 1027.

Le secrétariat de mairie a eu connaissance en juin de la possibilité de donner une indemnité supérieure au conseiller délégué au titre de sa délégation de fonction :

- L'indemnité ne peut pas être supérieure à celle du Maire ou des adjoints ;
- L'indemnité doit s'inscrire dans l'enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Le conseiller délégué actuel exerce une délégation permanente aux affaires scolaires (écoles avec les directrices, périscolaire et personnel (7 agents)), la gestion des salles municipales et participe de manière régulière à la gestion des affaires communales.

Le conseil municipal s'est prononcé sur la proposition de Guillaume DUJARDIN qui a suggéré de diminuer son indemnité de 2 % et celle des adjoints de 1 % afin que la conseillère déléguée ait le même pourcentage que les adjoints sans que cela n'impacte le budget communal comme suit :

Fonction	Taux (% de l'IB terminal)	Montant mensuel brut
Maire	43 %	1767,52 €
4 Adjoints	13 % pour chacun	534,37 € (chacun)
Conseiller délégué	13 %	534,37 €

➤ 3 oppositions, 1 abstention : adopté par 9 voix « pour ».

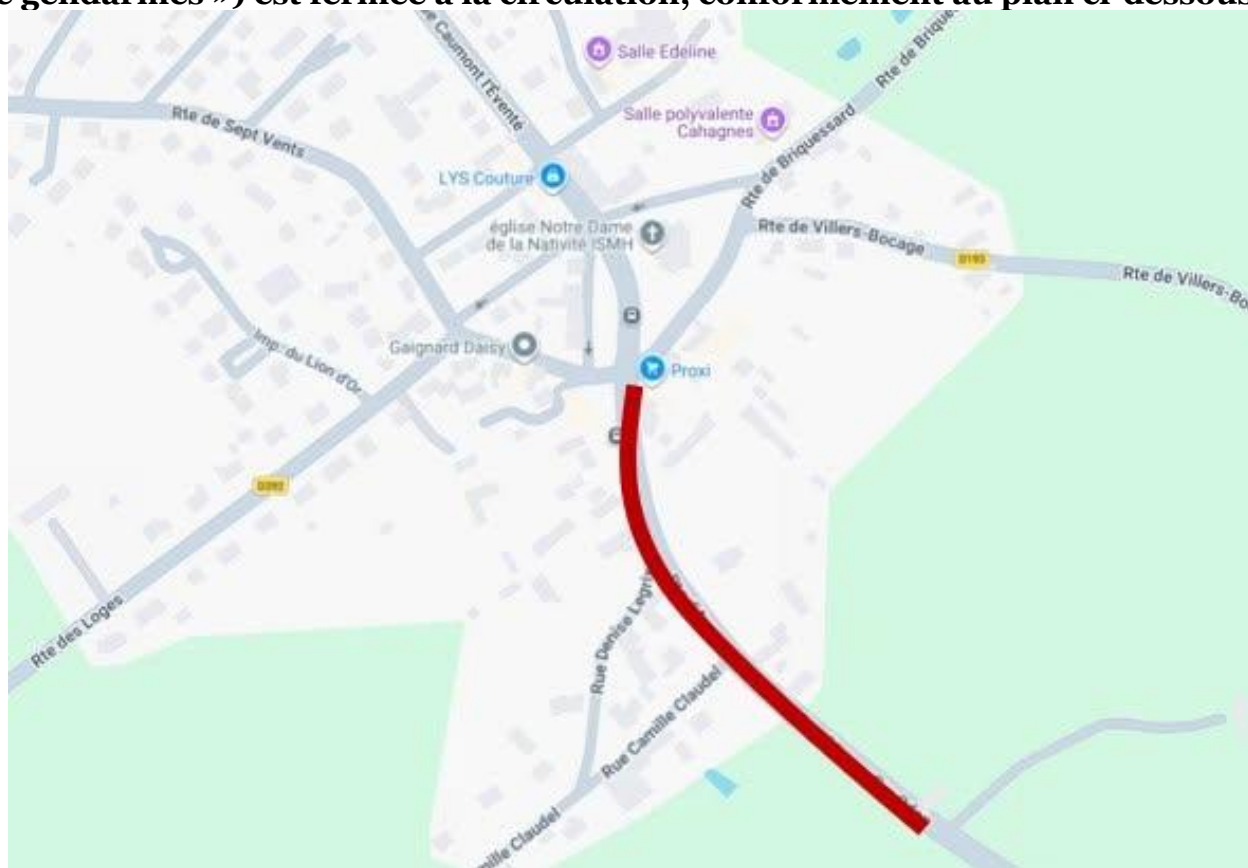
Contrat d'apprentissage - animatrice chargée de développement d'une structure sportive

Dans la continuité du contrat d'apprentissage de l'année dernière et afin de garder l'alternante qui apporte entière satisfaction aux différentes organisations pour lesquelles elle intervient (commune, écoles, associations), il est décidé de recourir à un nouveau contrat d'apprentissage d'une durée d'un an pour une animatrice (BAC + 2) « Chargée de développement d'une structure sportive associative » (du 12/10/2026 au 15/10/2027). La commune prendra à sa charge le coût de la formation et du salaire de l'apprenti.

Les Infos **MUNICIPALES**

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BOURG – PRÉCISIONS SUR LA 1^{re} PHASE

Depuis le lundi 12 octobre, la route d'Aunay-sur-Odon (entre la mairie et le lieu-dit « Les quatre gendarmes ») est fermée à la circulation, conformément au plan ci-dessous.



Seuls les habitants domiciliés sur cette portion de route pourront rejoindre leur domicile pendant cette première phase de travaux. Les autres usagers devront emprunter les itinéraires de déviation indiqués.

- ➡ Les trottoirs resteront libres de circulation pour les piétons.
- ➡ Les commerces resteront accessibles par le haut du bourg.

📌 Cette fermeture constitue la première phase des travaux. D'autres modifications de circulation interviendront au fur et à mesure de l'avancement du chantier et feront l'objet d'une information spécifique.

📌 Nous vous remercions par avance pour votre compréhension, votre patience et votre vigilance pendant la durée de ces travaux.

Bus

Dans le cadre des travaux, nous vous informons de la mise en place de deux arrêts de bus provisoires à compter du 12 octobre 2026, et ce pendant toute la durée des travaux.

 **Deux arrêts provisoires seront aménagés sur la route de Sept-Vents :**

 En direction de Bayeux et  En direction de Saint-Martin-des-Besaces.

Ces arrêts provisoires remplacent temporairement les arrêts « École » et « Église » de Cahagnes.

 **La vitesse sera également limitée à 30 km/h sur la route de Sept-Vents, entre les numéros 15 et 41.**

 Ci-dessous le plan de localisation des arrêts provisoires et de la zone concernée.

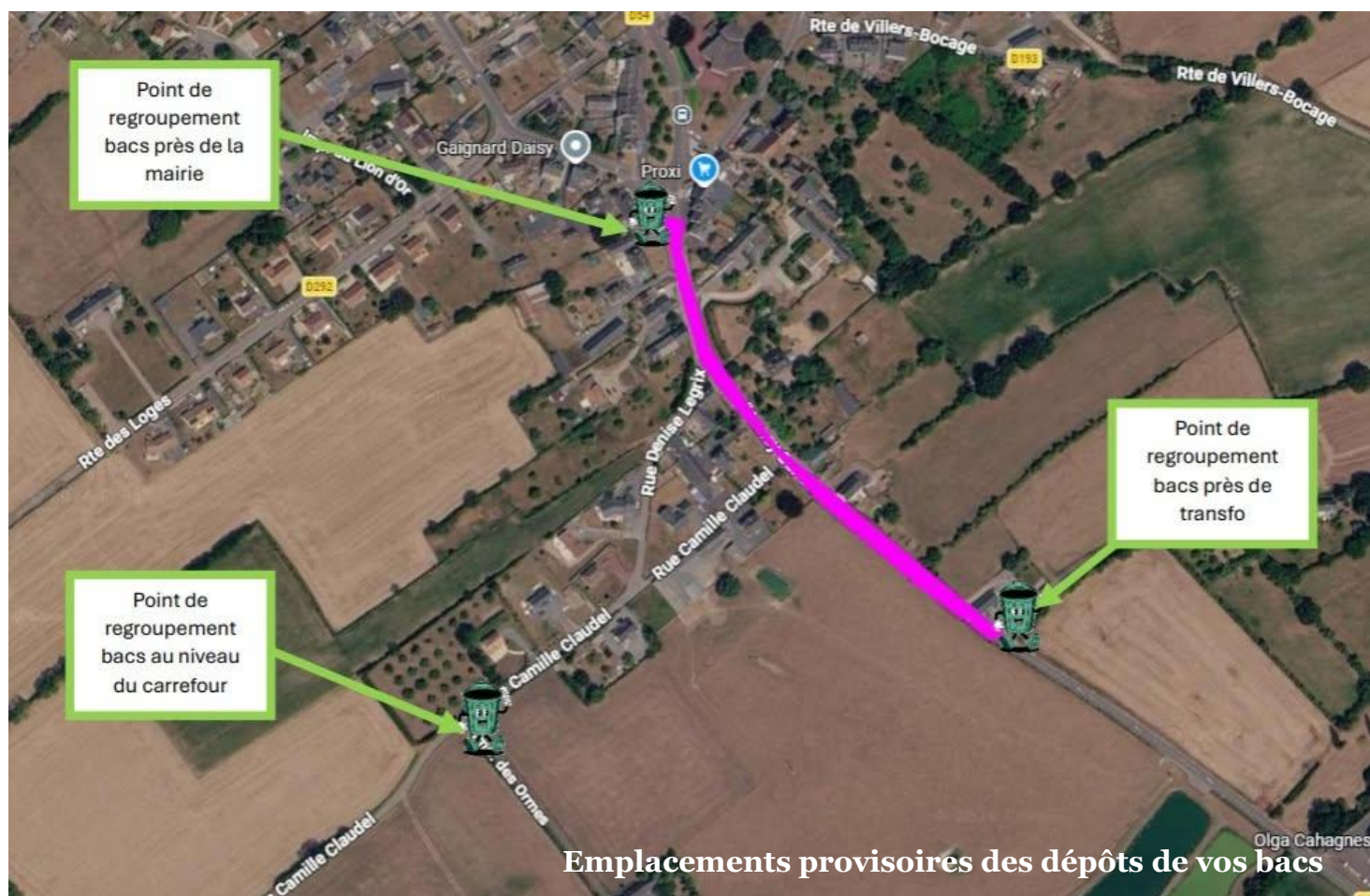
 Merci à chacun pour sa vigilance et sa compréhension pendant la durée des travaux.



Emplacements des poubelles pendant les travaux

Des emplacements provisoires ont été prévus pour le dépôt des poubelles des habitations concernées. Jusqu'à la fin des travaux, **nous vous invitons à déposer vos poubelles aux emplacements indiqués sur le plan ci-contre**, afin de faciliter leur collecte et de permettre le bon déroulement du chantier.

Nous vous remercions de votre compréhension, de votre coopération et de votre patience pendant cette période.



CE QU'IL S'EST PASSÉ ...

Cérémonie du Mondant



La cérémonie du Mondant en mémoire du Lieutenant James Marshal Cornwall s'est déroulée le dimanche 26 juillet en présence d'une délégation de Grenadiers Guards.

Rencontres cahagnaises



Le samedi 19 septembre, les « rencontres Cahagnaises » à destination des bénévoles des associations Cahagnaises ont réunis 23 personnes dont 8 associations différentes. Ce fut un beau moment de partage et l'occasion d'échanger autour des projets des uns et des autres.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX



Conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2022, **le brûlage à l'air libre des déchets végétaux est interdit dans le Calvados.**

L'utilisation d'un incinérateur individuel est également interdite.

QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE EXCEPTION ?

Le brûlage n'est possible que dans **certaines situations** précisément prévues par l'arrêté préfectoral.

Peuvent notamment être concernés :

Les exploitants agricoles et forestiers, dans certains cas et notamment pour des raisons phytosanitaires.

Certaines opérations particulières, telles que l'élimination de végétaux malades ou infestés, de certaines plantes invasives, ou certains travaux liés aux milieux naturels.

Certaines interventions exceptionnelles, notamment à la suite de tempêtes ou d'inondations ou dans le cadre de travaux spécifiques de prévention des incendies.

Une exception ne constitue donc pas une autorisation générale de brûler les déchets verts.

QUELLES DATES ?

Lorsqu'un brûlage entre dans le cadre d'une exception prévue par l'arrêté, il peut être réalisé **uniquement du 15 septembre au 30 avril**, sous réserve du respect de toutes les conditions réglementaires.

AVANT TOUT BRÛLAGE DÉROGATOIRE

Une déclaration préalable doit être effectuée en mairie au moins 48 heures avant la date prévue.

⚠ **Attention : déclarer un brûlage ne signifie pas qu'il est automatiquement autorisé.**

L'opération doit :

- entrer dans l'une des exceptions prévues par l'arrêté ;
- respecter les conditions fixées par la réglementation ;
- être réalisée hors période d'interdiction liée notamment à la pollution de l'air, à la sécheresse ou au risque de feu de forêt.

⚠ En dehors des exceptions prévues par la réglementation, **le brûlage à l'air libre de tout autre type de déchet est strictement interdit**, notamment les déchets ménagers, plastiques, cartons, bois traité, emballages et déchets issus de travaux.

En fonction des travaux que vous envisagez dans votre maison, les démarches et autorisations diffèrent.

Bourges Plus vous guide !

Bourges Plus vous guide !



Avant de commencer vos travaux, il est important de vérifier **les règles d'urbanisme applicables à votre parcelle** et de savoir si une autorisation est nécessaire.

À Cahagnes, les règles d'urbanisme sont définies notamment par le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Ouest de Pré-Bocage Intercom** consultables sur www.cahagnes.fr. Le PLUi détermine, pour chaque parcelle, les possibilités de construction et les règles à respecter : implantation, hauteur, aspect extérieur, stationnement, espaces verts, protection du patrimoine, etc.

DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

La **déclaration préalable** concerne les travaux qui modifient l'aspect extérieur ou créent une petite surface.

Elle est notamment nécessaire, selon la nature et la localisation du projet, pour :

- la construction d'une **extension**, d'un **agrandissement**, **abri de jardin**, **garage**, **carport** ou **autre annexe** de plus de 5 m² et jusqu'à 20 m² dans les cas prévus par la réglementation ;
- la **modification de l'aspect extérieur** d'un bâtiment : changement de fenêtres, volets, portes, toiture, pose d'un vélux, etc. ; certains **ravalements ou modifications de façade** ;
- la création ou la modification d'une **clôture ou d'un mur**, lorsque celle-ci est soumise à déclaration ;
- la construction d'une **piscine de plus de 10 m² et jusqu'à 100 m²** ;
- certaines installations : panneaux solaires, pergolas ou autres aménagements extérieurs ;
- certains **changements de destination** d'un bâtiment.

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

Le **permis de construire** est notamment nécessaire pour les projets de construction ou d'agrandissement plus importants.

Il concerne notamment :

- la **construction d'une maison individuelle** ;
- la construction d'une **extension**, d'un bâtiment ou d'une annexe de **plus de 20 m²**, dans les cas prévus par le Code de l'urbanisme ;
- certains projets entraînant une création importante de surface de plancher ou d'emprise au sol ;

AVANT DE COMMENCER VOS TRAVAUX : Un doute sur votre projet ?

Avant de déposer votre demande ou de commencer les travaux, nous vous invitons à vous rapprocher de votre secrétariat de **mairie** afin de vérifier :

- 📍 le **zonage PLUi** de votre parcelle et 📖 les règles applicables à votre terrain ;
- 📄 l'autorisation d'urbanisme nécessaire ;
- ⚠️ les éventuelles servitudes, protections ou contraintes particulières.

Les documents du **PLUi Ouest – secteur 3**, qui comprend Cahagnes, sont consultables sur le site de Pré-Bocage Intercom.

👉 Ne commencez pas vos travaux avant d'avoir vérifié s'ils nécessitent une autorisation d'urbanisme.

Les règles pouvant varier selon la localisation et les caractéristiques du projet, les exemples présentés ci-dessus sont indicatifs. Le règlement du PLUi Ouest et le Code de l'urbanisme restent les documents de référence.

Repas des Aînés

Il aura lieu le **dimanche 15 novembre** à la salle polyvalente.

Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et n'hésitez pas à indiquer si vous avez besoin de transport pour y aller.

Pour les personnes qui y participent : **Pensez également à apporter vos boîtes !** Si vous ne terminez pas votre repas, vous pourrez ainsi emporter vos restes 😊.

AGENDA

Samedi 17 octobre : Inauguration du parcours d'interprétation dans le cadre du label de la reconstruction puis de « Notre Dame des Roses ». **Rendez-vous à 14h30**, place de la mairie.

Jeudi 29 octobre : de 14h00 à 16h30 sur la place de la mairie : Le Sensibus vient à votre rencontre pour vous donner gratuitement des conseils et astuces, des aides techniques et informations sur les aides financières pour rester chez soi.

Mardi 03 novembre : Prochain conseil municipal.

Mercredi 11 novembre : 10h30 messe à Bremoy, puis vin d'honneur à la salle des fêtes de Bremoy suivi d'un dépôt de gerbe au monument aux morts de Cahagnes.

Dimanche 15 novembre : Repas des aînés à la salle polyvalente à 12h00.

Jeudi 19 novembre : reprise des activités avec Unis Cité : rendez-vous à 14h00, à l'annexe du centre d'accueil.

Vendredi 4 décembre : téléthon, course à pied, vente de crêpes, chocolat et vin chaud, sans oublier l'illumination du Sapin communal, place de la mairie à **19h** précises.

Dimanche 6 décembre : Marché de Noël à la salle polyvalente organisé par l'APE. Vente de sapins de Noël et des parts de tartiflette à réserver à l'avance au 07.61.91.66.88 ou ape.cahagnes@gmail.com

Le mot des assos

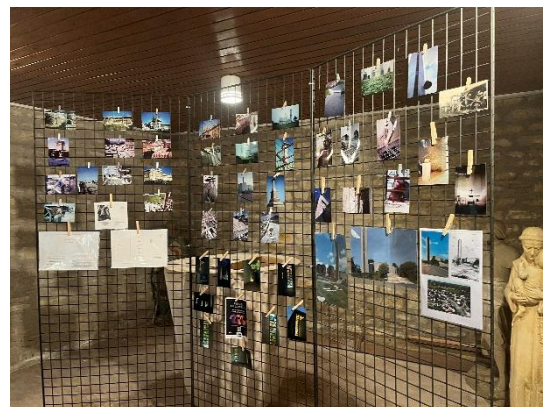
Comité des fêtes

Vendredi 04 décembre 2026 : téléthon, course à pied, vente de crêpes, chocolat et vin chaud, sans oublier l'illumination du Sapin communal, place de la mairie à **19h** précises.





Samedi 4 juillet 2026 : rencontre et repas convivial avec les membres de l'association sous les arbres du centre d'accueil de Cahagnes.



Le samedi 19 septembre, l'ACHC avait convié les Cahagnais à célébrer les 60 ans de la consécration de l'église de Notre Dame de la Nativité, une exposition photos et un historique de la reconstruction étaient présentés, suivi d'un concert de l'école de musique du Pré bocage. Une soixantaine de personnes était présentes pour cet événement qui s'est clôturé par le pot de l'amitié.

Un projet, une souscription, une réalisation « Mémoire d'une Chapelle » :

L'Association Culture et Histoire de Cahagnes sollicite votre souscription pour la participation à la construction d'une structure métallique et à son fleurissement en mémoire de la Chapelle Notre Dame de Lourdes construite il y a 150 ans et détruite en 1944. (Voir le document en fin de bulletin).

L'Amicale de la Gym Volontaire



Le 21 mai et le 1er juin 2 groupes de la gym volontaire ont pris la direction de la capitale pour une croisière déjeuner sur la Seine suivie de la visite de Notre Dame. Tous étaient ravis ces deux journées ensoleillées



Les adhérents de la gym volontaire de Cahagnes se sont réunis le 19 mai pour leur repas annuel, excellent repas préparé par la maison Langlois de Cahagnes.

Centre aéré

Centre de loisirs
LES PETITS MONSTRES RIGOLOS
à Cahagnes

Horaires
de 7h30 à 18h30
du lundi au
vendredi

LES DATES D'OUVERTURE

- 19 au 23 octobre 2026
- 21 au 24 décembre 2026
- 22 au 26 février 2027
- 19 au 23 avril 2027
- 5 au 30 juillet 2027

Ce que je fais au centre

- 1 ou 2 sorties la semaine
- activités manuelles
- activités sportives
- cuisine
- sport au gymnase
- grands jeux/ olympiades

Les locaux

- cantine
- école
élémentaire +
maternelle
- gymnase

CONTACT DIRECTION

HAY Joachim
0614831592
E-mail:
loisirsacahagnes@hotmail.com

LES INFORMATIONS

Réservez votre inscription sur le portail famille :
<https://lespetitsmonstres.pbi.connecthys.com>

Pour toutes informations, contactez le service
enfance jeunesse de Pré Bocage Intercom
0231775748
E-mail: alsh@pbil4.fr

Rejoignez le comité de jumelage de Cahagnes : de belles rencontres en perspective !

Un grand merci aux 70 personnes présentes lors du Green Man's Day le 12 septembre dernier ! Le soleil, la convivialité et les délicieux hamburgers ont fait de cet événement un vrai succès.

Prochain rendez-vous : le vendredi 16 octobre pour le spectacle humoristique de Paulo. Le spectacle affiche complet avec 250 spectateurs attendus ! Pour rappel, l'ouverture des portes se fera à 19 h pour un début de show à 20 h 30. N'hésitez pas à vous garer sur le parking de la salle Edeline, un chemin d'accès à pied vous emmènera ensuite au spectacle.

L'année prochaine, cap sur l'Angleterre !

En 2027, notre comité a le plaisir d'accueillir nos amis britanniques à Cahagnes.

Vous souhaitez faire découvrir notre région, pratiquer un peu d'anglais ou simplement partager des moments chaleureux ? Nous recherchons de nouvelles familles pour agrandir l'aventure.

Sachez qu'intégrer le jumelage ne vous engage pas à héberger dès la première année. Vous pouvez tout à fait venir découvrir l'ambiance, participer aux activités et essayer à votre rythme !



Assemblée Générale et Beaujolais Nouveau

Pour échanger, poser vos questions ou simplement passer un bon moment, nous vous donnons rendez-vous à notre Assemblée Générale annuelle :

- Date : **Jeudi 19 novembre**
- Lieu : Annexe du gîte communal (près de la bibliothèque)
- Ambiance : Soirée conviviale autour du Beaujolais nouveau (à consommer avec modération).

Pour plus de renseignements sur l'association ou sur l'accueil des familles, n'hésitez pas à contacter Catherine, présidente du comité, au 06 42 96 59 03.

Venez nombreux, l'équipe vous attend avec impatience !

L'Association des Parents d'Elèves de Cahagnes

Nous sommes très heureux de vous présenter le nouveau bureau de l'association des Parents d'Elèves (APE) des écoles maternelle et primaire de Cahagnes :



Présidente : Amélie NAUDY
Vice-Présidente : Nina LECONTE
Trésorière : Aurélie CHAUVIERE
Vice-Trésorière : Cindy VERRIER
Secrétaire : Vanessa LAMIER
Vice-Secrétaire : Cindy POTTIER

Il y a également les membres actifs : Audrey, Lucille, Christophe, Noémie, Kimberley et Meghann.

L'APE c'est avant tout une équipe de parents qui se **mobilisent pour les enfants** et pour faire **vivre les écoles**.

Pas besoin d'être membre pour y participer !!!! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, ponctuellement ou régulièrement, selon vos disponibilités.

Une idée, un coup de main, une envie de participer à un projet ? Venez nous rejoindre !! ☺

Ensemble, faisons vivre de beaux projets pour NOS enfants.

NOUVEAU SERVICE

L'association Anacrouses de Caumont-sur-Aure propose des cours d'initiation et d'apprentissage de la langue des signes.

Les cours sont ouverts à tous, quel que soit l'âge !

Conditions

- Le samedi matin de 10 h à 12 h
- Possibilité de cours le samedi après-midi selon Les demandes
- Cours gratuits
- Une adhésion annuelle de 5 € à l'association Anacrouses est demandée

Venez découvrir la langue des signes dans une ambiance conviviale et accessible à tous !



LES MAINS PARLANTES

Langue des Signes

- 1. BÉBÉ SIGNE**
Les comptines
Les histoires
Les couleurs
Les premiers mots
- 2. UN MOT UN SIGNE**
Apprendre les mots simples
Apprendre à se présenter
Les émotions
La famille
- 3. LSF LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE**
Apprendre la syntaxe
Apprendre la grammaire
Apprendre à communiquer
- 4. ME CONTACTER**
Lénault Aurélie
☎ 06.17.27.64.43
@alenaultsigne@hotmail.com

Le Sensibus vient à votre rencontre à Cahagnes

le jeudi 29 octobre à 14h00 sur la place de la mairie



LE SENSIBUS CALVADOS

PRÈS DE CHEZ VOUS

Conseils, astuces, aides techniques
Information sur les aides financières
pour rester chez soi

CAHAGNES

Jeudi 29 octobre 2026, de 14h à 16h30
Sur la place de la Mairie

LE SENSIBUS CALVADOS



Il sillonne les routes du Calvados et fait étape dans les villes et villages, tantôt sur les marchés, tantôt près des pôles de santé...

C'est le Sensibus Calvados, véritable maison ambulante, qui permet à tous de visualiser et tester ce qu'il est possible d'intégrer dans son logement pour **bien vieillir chez soi**.

La démarche est de nature publique et sans aspect commercial.

UN BUS TRÈS PRATIQUE ET CONCRET

Le Sensibus Calvados permet de faire la démonstration d'**accessoires pratiques** permettant de faciliter les gestes du quotidien et proposer des **aménagement simples**, réalisables dans une cuisine ou une salle de bain.

Il présente des trucs et astuces pour répondre aux besoins des seniors en rendant le **logement plus sûr et confortable**. Il permet aussi d'être informé sur les dispositifs d'aides.

Sur place, une **ergothérapeute** est présente en permanence pour guider les visiteurs et répondre à leurs questions.



OÙ ET QUAND LE TROUVER ?

La tournée de déplacement du Sensibus Calvados varie chaque mois. Dès leur parution, retrouvez les dates, les communes d'accueil et lieux de stationnement du bus sur notre site internet : WWW.SOLIHANORMANDIE.FR

INFORMATION ET ORIENTATION DES SENIORS...

AUTRES SERVICES :

> Contactez le **CLIC** ou la **circonscription d'action sociale** les plus proches de chez vous.

RETROUVEZ LA LISTE DES CLIC
ET DES CIRCONSCRIPTIONS D'ACTION SOCIALE
SUR CALVADOS.FR

EN SAVOIR PLUS

Portable : 06 40 84 75 35
E-mail :

contact.sensibus@solihanormandie.fr



Renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

1. Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes ?

Un village se construit et se développe avec l'ensemble de ses habitants. La volonté de la Municipalité est d'associer tous les citoyens à la décision publique et de créer un nouveau débat.

Pour donner la parole aux jeunes de CE2 à la Seconde, l'équipe municipale a décidé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) qui permettra de les initier à l'exercice de la démocratie locale mais aussi pour qu'ils puissent s'impliquer et agir de façon active au sein de leur commune.

Les conseillers seront les représentants de la jeunesse cahagnaise, ils pourront proposer et mettre en place de nouveaux projets avec l'aide des élus locaux et représenter la commune lors de cérémonies officielles.

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu de réflexion offert aux citoyens adultes de demain.

2. Quels sont les objectifs éducatifs d'un Conseil Municipal des Jeunes ?

Donner le goût de l'engagement. Initier au débat. S'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité.

3. Qui peut être candidat au CMJ ?

Tous les jeunes Cahagnais scolarisés du CE2 à la Seconde. Modalités : remplir le dossier de candidature et la lettre de motivations.

4. Comment fonctionne le CMJ ?

Le CMJ est composé de 15 jeunes élus pour un mandat de 1 an par scrutin uninominal à un tour.

Les jeunes élisent leurs représentants parmi la liste électorale.

Chaque électeur pourra élire 15 candidats de son choix.

Tous les jeunes élus seront bénévoles.

Les conseillers se réunissent lors de réunions thématiques afin de préparer leurs projets.

Les jeunes s'inscrivent dans les objectifs du CMJ de recherche de l'intérêt général, sans aucune appartenance politique.

Le CMJ est encadré par un ou des conseillers municipaux délégués à cette fonction.

Les élus adultes, les services municipaux et les responsables d'associations apportent leur aide aux jeunes pour mener à bien leurs missions.

5. Quels sont les obligations de chaque jeune élu ?

Le CMJ respecte les opinions de tous ses participants et veille à instaurer un climat de tolérance et de respect. Les jeunes Cahagnais s'engagent au cours de la campagne à n'employer aucun discours risquant de nuire ou blesser qui que ce soit, avoir une attitude citoyenne et responsable, être honnête.

Après l'annonce des résultats, les élus s'engagent pendant 1 an à :

- ❖ Respecter le règlement intérieur du CMJ élaboré par leurs soins.
- ❖ Assister aux réunions plénières et aux groupes de travail.
- ❖ Prévenir l'animateur du CMJ en cas d'indisponibilité.
- ❖ Participer aux activités proposées.
- ❖ Écouter les autres, respecter leur temps de travail et leurs idées.
- ❖ Œuvrer pour l'intérêt général et le bien de tous.
- ❖ Informer les jeunes de la commune de ce qui se passe au CMJ, rapporter leurs avis et leurs demandes.

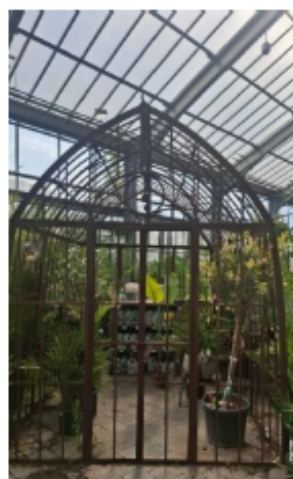
6. Quel est le calendrier électoral ?

Lundi 19 octobre au Mercredi 28 octobre 2026 : date de dépôt des dossiers de candidature (programme des idées proposées pour le candidat). **Dépôt et retrait des dossiers en mairie et auprès de Clélia.**

Mercredi 4 novembre 2026 : Elections en mairie de 18h30 à 19h30 & Installation du Conseil Municipal des Jeunes.

Contacts: Karine François, karine.francois1986@gmail.com 06.58.66.82.87; Joachim Hay joachim-hay@orange.fr 06.14.83.15.92; Clélia Auffray cleliaauffray@gmail.com 06.21.98.20.73

ASSOCIATION CULTURE & HISTOIRE DE CAHAGNES



...et en 1944.

UN PROJET, UNE SOUSCRIPTION, UNE REALISATION « MEMOIRE D'UNE CHAPELLE »

Notre Association "Culture et Histoire de Cahagnes" sollicite votre souscription pour la construction d'une structure métallique, avec fleurissement, en mémoire de la Chapelle Notre Dame de Lourdes construite il y a 150 ans et détruite en 1944.

L'histoire : Les apparitions contées par Bernadette Soubirou eurent lieu en 1858, un événement si important que beaucoup de paroisses installèrent des lieux de recueillement.

A Cahagnes, en mars 1876, l'Abbé Dubois et son neveu firent le vœu de bâtir un monument en l'honneur de la vierge Marie des roches Massabielle. Les paroissiens sollicités donnèrent 4 000 francs. Plans et devis furent établis. Le 1 juin pose de la première pierre de cette chapelle construite en 4 mois.

La chapelle fut bénie le 15 octobre 1876, lors d'une cérémonie qui réunit entre 3 000 et 4 000 personnes.

Le projet : Mettre une structure métallique ayant l'aspect de l'ancienne Chapelle, avec plantation de plusieurs rosiers grimpants que l'on puisse regarder avec admiration. Cet espace sera fermé puisqu'il y a une sépulture où repose Constant Dubois.

L'intérêt : Rappeler à notre mémoire que la réalisation de cette Chapelle, portée par les prêtres Dubois et la population, répondait à la ferveur populaire de cette époque et que cet événement fait partie de l'histoire de notre village.

Après le film " Le chemin de l'exode de Cahagnes à Neuvy en Mauges, été 1944 " produit en 2024, le livre " Cahagnes un village qui raconte son histoire " en 2025, nous vous sollicitons pour la réalisation de cette structure végétalisée par une aide financière. L'importance de ce lieu de mémoire est dans le symbole et le rappel de la transmission des messages de paix de Bernadette.

Rendez-vous "prévisionnel" donné le Samedi 17 Octobre 2026. Pour l'inauguration.

NOM - Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Je vous joins un chèque de _____ à l'ordre de l'ACHC.

Reçu, notre association ACHC, vous remercie de votre participation pour ce projet de mise en mémoire de la Chapelle Notre Dame de Lourdes et de célébrer cet anniversaire de **150 ans**.

Le Président, Georges Lévêque et le bureau de l'ACHC.



Réservation de sapin de Noël

L'APE de Cahagnes organise son marché de Noël le dimanche 6 décembre 2026, à la salle des fêtes de Cahagnes. À cette occasion nous organisons, sur réservation, des ventes de sapin.

En partenariat avec l'Esat Le Bellaie. Il s'agit de sapins 1er choix
Les sapins seront disponibles le jour du marché de Noël le dimanche 6 décembre
Pour réserver, merci de compléter la grille ci-dessous et de la déposer soit à l'école par le biais des maîtresses ou dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'école maternelle avec le règlement avant le mardi 17 novembre 2026 dernier délai.

Nordmann 1er choix :

Hauteur en cm	Prix	Quantité souhaitée	Prix total
100/125	20€		
125/150	25€		
150/175	27€		
175/200	32€		
Croisillons	5€		

NOM :
PRÉNOM :
N° téléphone :
Total règlement :
(Espèces ou chèque à l'ordre de l'APE Cahagnes)

Merci de ne pas mélanger le règlement avec la vente de tartiflette et/ou hachis parmentier.

Pour tout renseignement, contactez l'APE sur ape.cahagnes@gmail.com ou au 07 61 91 66 88



Vente de tartiflette et/ou hachis parmentier

L'APE de Cahagnes organise son marché de Noël le dimanche 6 décembre 2026, à la salle des fêtes de Cahagnes. À cette occasion nous organisons, sur réservation, des plats.

Plats cuisinés par un traiteur.

Prix de vente 6.50 € la part en portion individuelle.

Les réservations sont à retirer le jour du marché de Noël le dimanche 6 décembre 2026.

Pour réserver, merci de compléter la grille ci-dessous et de la déposer soit à l'école par le biais des maîtresses ou dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'école maternelle avec le règlement avant le mardi 17 novembre 2026 dernier délai.

BON DE RÉSERVATION TARTIFLETTE / HACHIS

NOM :
PRÉNOM :
N° téléphone :

Nombre de part de tartiflette X 6,5 €
Nombre de part de hachis parmentier X 6,5 €
Total règlement :
(Espèces ou chèque à l'ordre de l'APE Cahagnes)

Merci de ne pas mélanger le règlement avec la réservation de sapin de Noël.
Pour tout renseignement, contactez l'APE sur ape.cahagnes@gmail.com ou au 07 61 91 66 88